

# OMPI



WO/PBC/12/4  
ORIGINAL : anglais  
DATE : 23 août 2007

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

## COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Douzième session  
Genève, 11 – 13 septembre 2007

PROJET D'UTILISATION DES RESERVES DISPONIBLES A MOYEN TERME

*Document établi par le Secrétariat*

### I. INTRODUCTION

1. Le Secrétariat a soumis au Comité du programme et budget (PBC) à sa onzième session (25 – 28 juin 2007) une proposition concernant les options relatives à l'utilisation éventuelle, à moyen terme, des réserves disponibles en excédent par rapport au niveau recommandé fixé par les États membres (document WO/PBC/11/10). À la suite des délibérations menées par les États membres sur ce sujet et compte dûment tenu des priorités exprimées à cette occasion, le Secrétariat a établi la présente proposition révisée qui contient une série clairement définie de projets pluriannuels relatifs à l'utilisation des réserves disponibles en excédent du niveau recommandé.

2. Le présent document contient une proposition générale concernant le financement d'une série de projets d'investissement indiqués ci-après, en fournissant pour chacun des précisions :

- financement des activités menées au titre du plan d'action pour le développement (document WO/PBC/12/4(a));
- versement initial dans le cadre du projet relatif à la nouvelle construction (document WO/PBC/12/4(b));
- mise en œuvre d'un système de planification des ressources d'entreprise (document WO/PBC/12/4(c));
- modernisation des normes de sécurité de l'OMPI (document WO/PBC/12/4(d)); et

- modernisation de la plateforme informatique pour les systèmes de Madrid et de La Haye (conformément aux propositions soumises respectivement à l'Assemblée de l'Union de Madrid (document MM/A/38/4) et à l'Assemblée de l'Union de La Haye (document H/A/24/2)).

## II. MONTANT ESTIMATIF DES RÉSERVES EN EXCÉDENT DU NIVEAU RECOMMANDÉ

3. Comme il est indiqué dans le document WO/PBC/11/10, il est prévu à ce stade que, si les États membres continuent d'être satisfaits du niveau recommandé des réserves fixé en 2000 et si le barème actuel des taxes du PCT reste inchangé, les réserves de l'Organisation dépasseront à moyen terme ce niveau recommandé. Cette situation est illustrée dans le diagramme 1 ci-dessous.

Diagramme 1. Niveau estimatif des réserves à moyen terme  
(en millions de francs suisses)

	Budget 2006-2007 révisé	Budget 2008-2009 proposé	Estimation préliminaire pour 2010-2011
<b>RECETTES</b>	<b>595,1</b>	<b>646,8</b>	<b>678,6</b>
<b>DÉPENSES</b>	<b>562,1</b>	<b>630,2</b>	<b>678,6</b>
<b>RÉSULTAT (excédent/(déficit))</b>	<b>33,0</b>	<b>16,6</b>	<b>0,0</b>
<b>SOLDE DES RÉSERVES EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	127,0	159,9	176,5
<b>MONTANT TOTAL DES RÉSERVES*</b>	<b>159,9</b>	<b>176,5</b>	<b>176,5</b>
<b>RÉSERVES EN % DES DÉPENSES</b>	<b>28,4%</b>	<b>28,0%</b>	<b>26,0%</b>
<b>NIVEAU RECOMMANDÉ POUR LES RÉSERVES</b>	<b>104,4</b>	<b>117,4</b>	<b>126,5</b>
<b>MONTANT DES RÉSERVES EN EXCÉDENT (DU NIVEAU RECOMMANDÉ)</b>	<b>55,5</b>	<b>59,0</b>	<b>50,1</b>

\* à fin 2007, 2009 et 2011, respectivement

4. Ainsi qu'il ressort du diagramme 1 – tous les autres paramètres restant inchangés –, à la fin de l'exercice biennal 2006-2007, les réserves de l'Organisation devraient atteindre un montant total de 159,9 millions de francs suisses (28,4% des dépenses de l'exercice biennal correspondant). Ce montant comprend les excédents estimatifs des unions financées par des contributions (0,6 million de francs suisses), de l'Union du PCT (23,8 millions de francs suisses), de l'Union de Madrid (8,9 millions de francs suisses), de l'Union de La Haye (0,5 million de francs suisses), ainsi qu'un déficit estimatif de 0,8 million de francs suisses au titre de la rubrique "Autres". Cette situation est illustrée dans le diagramme 2 ci-dessous.

## Diagramme 2. Synthèse financière révisée pour 2006-2007, par union

(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions		Union du PCT		Union de Madrid		Union de La Haye		Autres		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>FRR, fin 2005</b>	<b>21 760</b>		<b>87 746</b>		<b>17 053</b>		<b>355</b>		<b>41</b>		<b>126 955</b>	
Recettes 2006-2007	36 489		456 083		92 361		5 605		4 572		595 110	
Dépenses 2006-2007	35 855		432 265		83 497		5 110		5 415		562 142	
<b>Excédent/déficit</b>	<b>633</b>		<b>23 818</b>		<b>8 864</b>		<b>495</b>		<b>-843</b>		<b>32 968</b>	
<b>FRR, fin 2007</b>	<b>22 393</b>		<b>111 564</b>		<b>25 917</b>		<b>850</b>		<b>-802</b>		<b>159 923</b>	
FRR, montant recommandé	17 928	50,0	64 840	15,0	20 874	25,0	767	15,0	-	n.d.	104 408	18,6
Solde	4 465		46 724		5 043		84		-802		55 514	

\*Fonds de réserve et de roulement (FRR)

5. Il convient de noter que le montant de 55,5 millions de francs suisses qui devrait être disponible en excédent du niveau recommandé à la fin de 2007 comprend un montant estimatif de 5 millions de francs suisses au titre de l'Union de Madrid. L'Assemblée de l'Union de Madrid devra, à sa session de septembre 2007, entériner l'affectation de ce montant au projet d'investissement proposé relatif à la création d'une nouvelle plateforme informatique pour le système de Madrid décrit dans le document MM/A/38/4.

6. D'ici la fin de l'exercice biennal 2008-2009, les réserves de l'Organisation devraient augmenter encore de 16,6 millions de francs suisses pour s'établir à 176,4 millions de francs suisses. Dans ce cas de figure, un montant de 59,0 millions de francs suisses (soit 3,5 millions de plus qu'à la fin de l'année 2007) serait disponible en excédent du niveau recommandé fixé par les États membres.

## III. PROPOSITION D'UTILISATION DES RÉSERVES DISPONIBLES

7. Conformément aux opinions exprimées par les États membres à la onzième session du PBC, le Secrétariat propose d'affecter aux projets ci-après les réserves disponibles en excédent du niveau recommandé par les États membres.

## Diagramme 3. Proposition d'utilisation des réserves disponibles

(en millions de francs suisses)

Projets	Budget
Financement des activités menées au titre du plan d'action pour le développement	5,0
Versement initial dans le cadre du projet relatif à la nouvelle construction	15,0
Système de planification des ressources d'entreprise (ERP)	22,8
Modernisation des normes de sécurité de l'OMPI	6,6
Création d'une nouvelle plateforme informatique pour les systèmes de Madrid et de La Haye	12,3
<b>Total :</b>	<b>61,7<sup>1</sup></b>

<sup>1</sup> Le coût estimatif total de ces cinq projets (61,7 millions de francs suisses) dépasse de 2,7 millions de francs suisses le montant estimatif des réserves disponibles à la fin de 2009.

8. Les propositions détaillées concernant chacun des projets ci-dessus, ainsi que les modalités correspondantes en matière de présentation de rapports, sont soumises aux États membres en vue de leur examen dans les documents WO/PBC/12/4(a), (b), (c) et (d), respectivement. Les documents soumis à l'Assemblée de l'Union de Madrid (document MM/A/38/4) et à l'Assemblée de l'Union de La Haye (document H/A/24/2) à leur session de 2007 contiennent les propositions détaillées relatives à la création d'une nouvelle plateforme informatique pour les systèmes de Madrid et de La Haye. À cet égard, l'attention du PBC est appelée sur le fait qu'il est apparu, à la conclusion de l'étude commandée par le Secrétariat pour estimer le coût du projet de création d'une nouvelle plateforme informatique pour le système de Madrid, en juillet 2007, qu'il serait plus avantageux de créer également, au titre du même projet, une nouvelle plateforme informatique pour le système de La Haye (ce qui permettrait des économies d'échelle).

9. Enfin, l'attention du comité est appelée sur le document WO/PBC/12/5, intitulé "Proposition des États Unis d'Amérique visant à intégrer une réduction de 15% de la taxe internationale de dépôt et de la taxe de traitement selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008". Il convient de noter que, si cette réduction de 15% était approuvée (sous réserve également de l'approbation du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2008-2009 figurant dans le document WO/PBC/12/3), comme il ressort de l'annexe IV du document WO/PBC/11/17, la mise en œuvre des projets décrits ci-dessus ne serait plus possible. Si, par ailleurs, une réduction des taxes de moins de 15% devait être approuvée, le montant des réserves disponibles pour financer ces projets serait nettement diminué (proportionnellement au pourcentage de réduction des taxes). En pareil cas, la proposition contenue dans le présent document concernant le financement de ces projets au moyen des réserves devrait être révisée en conséquence.

#### IV. RAPPORTS D'INFORMATION FINANCIÈRE

10. Des rapports de fond sur la mise en œuvre de chaque projet proposé seront présentés d'une manière régulière, comme indiqué dans les propositions correspondantes. En outre, le Secrétariat propose de mettre en place un système de présentation régulière aux États membres de rapports sur l'utilisation globale du montant des réserves affecté à ces projets, selon les modalités ci-après.

- les fonds approuvés par les États membres seront virés des réserves à une entité comptable indépendante, ce qui permettra un suivi précis des objets de dépense pour chaque projet;
- des rapports financiers sur l'utilisation des fonds seront présentés chaque semestre aux États membres; et
- les états financiers concernant l'utilisation de ces fonds seront inclus dans le rapport de gestion financière et vérifiés en conséquence.

*11. Le Comité du programme et budget est invité à recommander aux assemblées des États membres*

*i) d'approuver la série de projets d'investissement proposés dans le présent document; et*

*ii) d'approuver à cette fin une dotation de 61,7 millions de francs suisses à utiliser pendant la durée prévue de ces projets en reportant les soldes correspondants d'un exercice biennal sur l'autre.*

[Fin du document]